

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 08 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents (13) : LAUNAY Magali, Maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FORÊT Emmanuel, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h15), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, HAVARD Jessica, LECOMTE Julien, , GRANGER Nicolas, THERIAU Mickaël

Absent excusé : NÉEL Romain, BOSCHAT Gérard

Secrétaire de séance : THÉRIAU Mickaël

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2020

Concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2020, M. Gaëtan GOUSSIN demande pourquoi le pouvoir octroyé par M. Mickaël THERIAU à Mme Solenne FOUASSIER n'a pas été indiqué. Madame le Maire explique que pour être recevable un pouvoir doit être écrit. Au jour de la réunion, la mairie n'avait reçu aucun document ; c'est pourquoi ce pouvoir n'a pas pu être pris en compte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Modification représentant EHPAD

Suite au déménagement de Gérard BOSCHAT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de le remplacer par Mme Jessica HAVARD.

Informations diverses : Un comité de pilotage (COFIL) sur un schéma gérontologique du bassin de vie d'Ambrières est en projet. Sont concernés notre EHPAD, l'EHPAD La Varenne (Ambrières), l'EHPAD La Colmont (Oisseau), l'EHPAD La Charmille (Chantrigné). Ce travail se fait en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental.

Il s'agit d'un nouveau COFIL gérontologique avec un projet de vie digne, en vue de proposer une organisation gérontologique moderne. Cette offre est à répartir sur le bassin de vie d'Ambrières.

Le maintien à domicile est à privilégier avec plusieurs actions :

- Ouvrir une antenne SSIAD dans l'ouest du bassin
- Soutien aux aidants de famille
- Développer la téléconsultation, la téléassistance
- Proposer des activités pour rompre la solitude donc « accueil de jour »
- Astreinte de nuit pour le domicile

Pour les EHPAD, avec des directions communes comme notre EHPAD (direction, cantine, blanchisserie), elles fonctionneront de la même façon.

Une réunion COPIL a eu lieu le 30 septembre. Une proposition de spécialisation pour notre EHPAD sera étudiée avec la Directrice.

Délibération n° 2020-47

3 – Taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité

Vu l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis émis par le comité technique le 07 octobre 2020,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (de 0 à 100)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération

Délibération n°2020-48

4 – Actualisation des tarifs de la redevance assainissement 2021

Arrivée de Solenne FOUASSIER

Madame Le Maire rappelle la délibération 2019-38 du 17 octobre 2019 ayant pour objet les tarifs de l'Assainissement Collectif – Année 2020

Elle propose de revoir ce tarif au 1er janvier 2021, avec une évolution de 1 % pour l'abonnement ainsi que pour la consommation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer à compter du 1er janvier 2020, les tarifs suivants :

- Abonnement part annuelle fixe communale..... : 29.77 € H.T.V.A.
- Volume forfaitaire de 35 m3..... : 0.385 € H.T.V.A. le m3
- Consommation de 35 à 200 m3 : 0.385 € H.T.V.A. le m3
- Consommation de + de 200 m3..... : 0.220 € H.T.V.A. le m3

Délibération n°2020-49

5 – Sécurisation du centre bourg : demande de subvention Amendes de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La construction d'un plateau au droit de l'EHPAD, « rue des 3 Vallées » - RD 167

Ce plateau sera situé au carrefour des rues des « 3 Vallées » et « Saint Martin », à 220m de l'entrée du bourg et intégrera l'accès à l'EHPAD.

Ces caractéristiques seront les suivantes :

- Longueur sur la RD 167 (hors rampes) : 25.00 m
- Largeur de la chaussée RD 167 : 6.25 m
- Pente des rampes RD 167 : 5% en amont et 10 % en aval
- Pente de la rampe rue « St-Martin » : 5%

Afin d'augmenter sa perception, sa surface sera de couleur en contraste avec l'enrobé noir, soit un enrobé rougissant dans le temps ou un enrobé grenailé (couleur grise). Des bandes transversales en résine de couleur accentueront sa visibilité.

- Plan de financement prévisionnel :
 - L'estimation totale prévisionnelle est de 35 000 € HT soit 42 000 € TTC
 - Subvention Amendes de police : 8750 €
 - Subvention DETR : 10 500 €
 - Financement commune : 15 750 € HT
 - Planning prévisionnel : printemps 2021

Le conseil municipal, autorise par conséquent Madame le Maire à solliciter les dites subventions et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La signalisation quant à ce dossier sera ré-étudiée. Madame le Maire informe également qu'un travail en interne va être fait rapidement afin de travailler sur l'ensemble des aménagements de sécurité dans le bourg.

Délibération n°2020-50

6 – Demande de subvention Contrats de Territoire

Les Contrats de Territoire 2016-2021 consistent en une dotation exceptionnelle accordée par le Département aux communes de moins de 10 000 habitants, pour accompagner les travaux locaux d'investissement. Le département participe à hauteur de 50 % dans la limite de la dotation attribuée à la commune. En 2016, il a été attribué la somme de 16711 € pour notre commune. Il est possible au total de présenter 3 projets et ce avant la fin de l'année.

a) Rénovation logement 1 rue des 3 Vallées

Il est présenté au conseil les devis reçus à ce jour. Concernant les travaux de placo, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir M. LETEMPLIER Francis pour un montant de 4826.19 €. Concernant la pose d'une porte de service et la peinture, des devis supplémentaires vont être demandés et l'artisan le mieux placé sera retenu.

b) Travaux à l'épicerie communale

Les travaux de remise aux normes électriques ont été effectués comme prévu par M. POTTIER. Un devis est présenté pour les gardes corps. D'autres devis vont être sollicités. L'entreprise la mieux placée sera retenue.

c) Travaux à la salle des fêtes

Il est envisagé de créer deux ouvertures pour 2 fenêtres afin d'éclaircir la cantine.

Concernant la maçonnerie, après présentation des devis et délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BAHIER Geoffrey pour un montant de 1820.12 € TTC. Concernant les travaux de menuiserie et la peinture, de nouveaux devis vont être demandés et l'entreprise la mieux placée sera retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions contrats de territoire dans le cadre de ces projets.

Délibération n° 2020-51-52-53

7 – Terrain de foot : demande de subvention auprès de la FFF

Il est nécessaire, par mesure de sécurité, de changer certaines mains courantes au terrain de foot. Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football.

Un devis a été demandé auprès de la société NERUAL et s'élève à 4947 € HT soit 5936.40 € TTC

Plan de financement prévisionnel pour cette opération :

- Subvention FFF (30 % du montant HT) = 1484.10 €
- Participation de la commune = 4 452.30 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Fédération Française de Football et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

En parallèle, afin de réduire les coûts, il va être étudié la possibilité de refaire les mains courantes en recyclant le matériel existant.

Délibération n° 2020-54

8– Vote des subventions pour les associations communales pour 2020

L'année 2020 peut être considérée comme une année morte. En effet, en raison du COVID, aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Il est donc proposé pour les plus grosses associations de baisser le montant de la subvention de moitié.

Il faut savoir que normalement les montants des subventions allouées aux associations sont votés en février, afin d'être inscrits au budget (retard cette année dû au COVID et aux élections) Par conséquent, les associations vont recevoir courant décembre un courrier les invitant à nous déposer un dossier de demande de subvention avant le 15 février 2021. Chaque association recevra le même dossier à compléter. Les associations vont donc recevoir une subvention courant novembre 2020 et une autre courant mars/avril 2021.

M. Dominique LOCHU, président du comité des fêtes et M. FORET Emmanuel, président de Le Pas Sport quittent la séance au moment du vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

Associations	Montant pour 2020
Club Bon Accueil	250 €
AFN	250 €
Comité des fêtes	500 €
LE PAS PETANQUE	200 €
LE PAS SPORT	300 €
TOTAL	2500 €

Concernant le montant attribué à l'APEL, il est procédé à un vote à bulletin secret afin de déterminer si le montant attribué en 2019 soit 2000 € est maintenu ou réduit également de moitié soit 1000 €.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants = 13

Nombre de voix pour le maintien à 2000 € = 5

Nombre de voix pour un montant de 1000 € = 8

Le conseil municipal décide donc, à la majorité, de verser la somme de 1000 € à l'APEL pour l'année 2020.

Madame le Maire rappelle que toutes les associations peuvent solliciter le conseil municipal en cas de projets supplémentaires et leur demande sera étudiée.

Délibération n° 2020-55

9 – Subvention OGEC – Année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide

- D'augmenter la participation pour l'année scolaire 2020/2021 à **280 €** par trimestre scolaire par élève présent de la maternelle et du primaire.
- de revoir cette participation le cas échéant en cours d'année scolaire après étude par la commune du budget prévisionnel qui devra être remis par l'OGEC.

Trois versements seront effectués au cours de l'année scolaire. Une liste des élèves présents sera fournie par Madame la Directrice de l'Ecole Saint François-Xavier :

- à la rentrée de septembre pour le 1er trimestre,
- au premier janvier pour le second trimestre,
- au premier avril pour le troisième trimestre.

La dépense sera inscrite au B.P. 2021 pour l'année scolaire.

Délibération n°2020-56

10 – Demande de subvention association Gym Saint Mars

L'association de gym de Saint Mars pourrait éventuellement être amenée à louer la salle des fêtes pour leur activité le mardi soir, 1h, sauf période scolaire, si les conditions sanitaires s'améliorent. En effet, la salle qu'ils utilisent actuellement à St Mars sur Colmont ne convient pas au vu des normes sanitaires à respecter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre : Raphaël LECARPENTIER) décide d'appliquer le tarif de 20 € mensuel.

Délibération n° 2020-57

11 – Projet de garderie périscolaire le mercredi

Après avoir étudié les pistes possibles au niveau d'emploi du personnel, après concertation avec le personnel en place et après second sondage auprès des parents, il est proposé les éléments suivants :

- Ouverture de 7h30 à 17h30
- Tarifs : 0.90 € de 7h30 à 9h (garderie normale comme en semaine)
 - 7.00 € la journée complète
 - 3.50 € le matin seul
 - 4.00 € l'après-midi seule
- Seuil maximal de 12 enfants

La garderie ouvrirait le mercredi 4 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les horaires et les tarifs ci-dessus

Madame le Maire propose également que soit appliquée la gratuité pour l'enfant de l'employé communale. Il est procédé à un vote à main levée. Le conseil municipal, à la majorité, (1 abstention : Cyril LESAVOUREY), décide d'accorder cette gratuité.

Délibération n° 2020-58

12 – Projet d'éclairage public rue Saint Martin

Suite à une demande pour l'installation d'un éclairage au niveau de la MAM, un devis a été réalisé auprès de Territoire Energie.

Les travaux sont estimés à 5000 € HT. Territoire Energie subventionne à hauteur de 25 % soit 1250 €.

Il faut ensuite rajouter 250 € de maîtrise d'œuvre. Le coût à charge pour la commune serait donc de 4000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis et la convention avec Territoire Energie et tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2020-59

13 – Questions diverses

- Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de M. TURBET Claude concernant un problème d'alluvions au niveau du lavoir et de nombreux arbres tombés dans le ruisseau. Ces arbres, pour la plupart, font partie de la propriété MCNAMARA. Madame le Maire explique s'être renseignée auprès de la CCBM quant aux procédures à suivre. Un technicien va intervenir pour étudier la question. Il est également décidé qu'une journée serait consacrée au déblaiement de ces arbres, qui représentent un danger pour l'écoulement du ruisseau. Le coût de main d'œuvre sera facturé à M. Mme MCNAMARA. Cette journée est fixée au samedi 07 novembre
- Date de la prochaine réunion : jeudi 26 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05